

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/07/2023
39-2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LONGEROCHE Jean-Michel, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. BELLIN Mickaël, M. LEPINE Mathieu, M. NODON Henri, M. PEYRARD Sébastien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

Date de convocation

06/07/2023

Date d'affichage

06/07/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

17/07/2023

et publication du :

17/07/2023

OBJET : TARIFS GARDERIE PERI-SCOLAIRE ANNEE 2023-2024

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de la garderie péri-scolaire, elle invite le conseil municipal à fixer les montants pour l'année scolaire 2023-2024, elle précise que ce tarif est indexé sur l'indice des prix à la consommation de l'INSEE de mai de chaque année (indice hors tabac ensemble des ménages pour mai 2023= 116,54 : variation annuelle de 5.04%)

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Décide d'appliquer les tarifs suivant :

Le Matin

- 7h00 à 8h30 > 2,55€ (1er enfant) 2,29€ (2ème enfant) 2,05€ (3ème enfant)

Le Soir

- 16h30 à 17h30 > 2,23€ (1er enfant) 2,06€ (2ème enfant) 1,74€ (3ème enfant)

- 17h30 à 18h30 > 2,23€ (1er enfant) 2,06€ (2ème enfant) 1,74€ (3ème enfant)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,



